

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 17 JUN 2021

Mesdames SIMON Françoise et REIX Marie-Laure souhaitent la bienvenue aux participants et prient d'excuser M. REVERCHON Maire, qui rejoindra la réunion un peu plus tard.

Des masques avec visières transparentes ont été remis aux participants afin de faciliter les échanges.

Mme SIMON rappelle le rôle de la commission d'accessibilité.

Celle-ci a pour but de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et personnes âgées à travers l'accès aux loisirs, sports, culture, emploi en milieu ordinaire. Un power point sera présenté pour préciser son action.

Mme SIMON précise que les associations de handicapés ont été contactées mais aucun nom n'a été donné. L'information a été diffusée sur le site internet de la commune, presse et panneau lumineux mais peu d'administrés de la commune se sont manifestés.

La composition de la CCAPH est arrêtée comme suit :

Le Maire, Président ou son représentant et 11 représentants du conseil municipal et 4 personnes membres en qualité d'habitants volontaires ou représentants d'association de personnes en situation de handicap

1) Présentation des membres :

Associations ou habitants :

Mme PONTET Marcelle, personne âgée se déplaçant avec l'aide d'un déambulateur et M. BRIZE Guillaume, personne malentendante mais appareillée et qui peut suivre une conversation.

Excusées Mmes FAVROT et GRANDJEAN.

Elus :

Mmes REIX, RAMPON, SIMON, CARANO, ROUX, PAWLOWSKI, SEGURA, M. ANDREO

Excusés : M. COLOMBIER, M. ZWISLER

Absent : M. LAUMAIN

Mme SIMON précise que Mme FAVROT est maman de Paul, jeune autiste. Les parents ont développé la méthode des 3 i (interactif, individuel, intensif) au domicile avec l'intervention d'un éducateur et de nombreux bénévoles.

Mme GRANDJEAN Christine est une personne malentendante. Celle-ci a fait savoir par mail qu'elle ne participerait pas à la commission faute d'un interprète. Mme SIMON précise que l'interprète ne pouvait se rendre disponible ce jour-là mais qu'il serait sollicité lors de la prochaine réunion et espère que Mme Grandjean sera présente.

Des invités « experts » peuvent être conviés. Aujourd'hui il s'agit de M. BONDUE, directeur des services techniques qui apporte des précisions concernant la projection de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et Mme DURNERIN, directrice générale des services qui suit le dossier depuis sa création.

2) Présentation de la CAPH : commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
Projection du power point (le document sera remis sous forme papier à Mme PONTET) – *pièce jointe*

3) Témoignage des usagers et de leurs attentes :

Mme PONTET est ravie d'être membre de la commission, elle témoigne.

1^{er} point : Etat déplorable du petit parking situé entre la rue des sports et la place Limelette emprunté par de très nombreuses personnes (bosses et trous).

M. BONDUE se renseigne afin de savoir s'il appartient à la commune ou à Dynacité.

2^{ème} point : portique situé côté sortie Mairie : une plaque de béton gêne l'engagement avec un déambulateur. M. BONDUE ira constater.

Mme PONTET fait part des désagréments subis dans son petit logement situé au-dessus de la galerie marchande de la place Limelette. Nous entendons sa demande, mais celle-ci ne rentre pas dans le cadre de l'accessibilité.

M. BRIZE remercie la commission d'avoir mis à disposition des membres des masques à visière qui facilitent l'échange ou la conversation. Il regrette l'absence de Mme GRANDJEAN (faute d'interprète) et souhaite la présence de celui-ci lors de la prochaine réunion.

M. BRIZE indique que le site internet actuel de la commune est peu développé pour les personnes à handicaps divers. Mme REIX répond que le nouveau site internet sera en service en septembre, avec de nombreuses fonctionnalités pour les personnes handicapées, une rapide présentation sera faite ce soir. Il est précisé qu'un téléphone spécifique pour les personnes malentendantes se trouve à l'accueil de la mairie, et fonctionne à l'aide d'un téléphone mobile.

M. BRIZE tient à préciser qu'il était déjà membre de la commission accessibilité mise en mise en 2014 mais qu'elle s'est réunie une seule fois et n'a abouti à rien.

Mme REIX répond qu'en 2014, un gros travail a été fait sur l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) mais que malheureusement la commission d'accessibilité n'a pas répondu aux attentes des membres.

Mme PONTET demande la possibilité d'une participation de bénévoles pour emmener les personnes chez le médecin, faire les courses. M ANDREO précise que ce cadre est très réglementé.

4) Présentation de l'ADAP (tableau projeté) -ADAP : agenda d'Accessibilité Programmée : -*pièce jointe*

Il est précisé que cet agenda concerne principalement les bâtiments communaux (ERP établissements recevant du public) et qu'il doit être adressé à la Préfecture pour avis et validation.

Le tableau est projeté et commenté avec les réalisations déjà faites et celles à réaliser selon un délai. Précision : certains travaux ne pourront jamais être réalisés (soit le bâti ne le permet pas, soit le coût est trop important par rapport à l'utilisation), une dérogation est alors demandée à la Préfecture. Le nombre de dérogation n'est pas limitatif et celle-ci perdure dans le temps s'il n'y a pas de changement dans le bâtiment.

Mme SEGURA indique qu'elle est ravie de faire partie de cette commission pour diverses raisons. Elle indique qu'il y a un gros travail à effectuer au niveau de la voirie, routes et trottoirs, et sortie de commerces.

M. le Maire répond qu'un appel d'offres concernant les travaux de voirie est budgétisé pour un montant de 500 000 euros. En ce qui concerne les arrêts de bus, une réunion a eu lieu avec le Sytral pour la mise en accessibilité des quai bus (Beaurivage, Surchamp, Tilleul, Beaurivage).

5) Proposition d'un calendrier et méthodologie de travail :

Soit en réunion plénière, soit en sous-groupe

Les participants sont favorables à une méthode travail en sous-groupe dont les thèmes pourront être définis comme suit :

- Handicap sensoriel
- Handicap moteur
- Handicap mental cognitif ou psychique

Un mail sera envoyé aux participants qui s'inscriront selon leur souhait. Un calendrier d'au moins 2 dates sera proposé pour choisir la date de 2eme réunion.

Celle-ci sera réalisée sous forme d'assemblée plénière précédant un travail en 3 groupes dans différents lieux puis une reconstitution.

6) Site internet

Un nouveau site internet de la commune plus attractif sera probablement opérationnel courant septembre, Il sera possible de télécharger l'appli de la ville sur son smartphone.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les personnes présentes de leur participation. La séance est levée à 19h45.

Jean-Pierre REVERCHON
Maire